



NOTE DE SYNTHESE

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2014

**MESDAMES ET MESSIEURS
LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Seloncourt, le 1er décembre 2014

ASSEMBLEE DELIBERANTE

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 octobre 2014

Conformément aux règles de transmission d'actes réglementaires, il vous est proposé d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 octobre 2014.

FINANCES

2/ Indemnité de conseil allouée au receveur municipal pour l'année 2014

Conformément à l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, le percepteur exerce un rôle de conseil, d'assistance budgétaire, économique, financière et comptable.

Pour ces fonctions, une indemnité peut être allouée au percepteur. Son montant est défini selon une moyenne des dépenses nettes réalisées sur les 3 dernières années.

Pour l'exercice 2014, il est proposé de vous prononcer sur l'attribution de cette indemnité à hauteur de 997.27 €.

La Commission Finances, réunie le 24 novembre 2014, a émis un avis favorable.

3/ Décision modificative n°1

Des dépenses d'investissement ont été réalisés sur des exercices antérieurs (2008-2009-2010-2011-2012-2014). Certaines de ces dépenses ont été imputées sur les articles 202 (frais documents urbanisme), 2041 (subvention d'équipement) et 2042 (Subvention d'équipement personne de droit privé). Or, ces comptes font l'objet d'amortissements réglementaires. En conséquence, il y a obligation d'amortir ces travaux pour une durée de 10 et 15 ans (conformément à la délibération 20141028-4).

Le montant des travaux à amortir sur l'exercice 2014 est de 26 325 €.

Il convient donc d'apporter au budget supplémentaire la modification suivante :

DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
Chapitre 042		Chapitre 040	
article 6812	16 325,00 €	article 2804173	16 325,00 €
TOTAL	16 325,00 €	TOTAL	16 325,00 €

La Commission Finances, réunie le 24 novembre 2014, a émis un avis favorable.

4/ Tarifs 2015

Afin de mettre à jour les tarifs de l'ensemble des services communaux, il vous est proposé d'approuver le tableau joint au projet de délibération. Une hausse de 1.5% aux arrondis près a été appliquée à tous les tarifs.

La Commission Finances, réunie le 24 novembre 2014, a émis un avis favorable.

5/ Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015

Préalablement au vote du budget primitif 2015, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2014.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2015, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal, en vertu de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2014.

Cf. tableau joint au projet de délibération.

La Commission Finances, réunie le 24 novembre 2014, a émis un avis favorable.

PERSONNEL

6/ Création de 8 postes au service animation

Suite au non renouvellement de la convention avec les Francas, la Ville prendra en charge, désormais, le service périscolaire matin, midi et soir. La municipalisation des services implique la création de 8 postes à compter du 1^{er} janvier 2015 (Cf. tableau joint à la convocation au conseil).

Le Comité Technique Paritaire, réuni le 28 octobre 2014, a émis un avis favorable.

La Commission du Personnel, réunie le 24 novembre 2014, a émis un avis favorable.

7/ Avancements de grade – Créations/Suppressions de postes

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter le tableau d'avancements de grades joint au projet de délibération et de supprimer les emplois d'origine, avancements soumis et validés par les Commissions Administratives Paritaires Départementales du mois d'octobre 2014. La Commission Personnel, réunie le 24 novembre 2014, a émis un avis favorable.

8/ Promotion interne – Création de postes

Suite à l'inscription de deux adjoints administratifs sur la liste d'aptitude de Rédacteur territorial au titre de la promotion interne (avec examen professionnel), il convient de créer deux postes de Rédacteur territorial à compter du 1^{er} janvier 2015.

Il conviendra de supprimer leur ancien poste quand les agents seront titularisés dans le grade de rédacteur.

La Commission Personnel, réunie le 24 novembre 2014, a émis un avis favorable.

9/ Astreinte de décision

Une astreinte d'un montant de 74,74€ euros par semaine à compter du 15 décembre 2014 est proposée au conseil municipal pour des agents du personnel de l'encadrement. L'astreinte de décision est prévue pour le personnel encadrant qui doit pouvoir être joint en dehors des heures de service par l'autorité territoriale afin de prendre toutes mesures nécessaires en cas de besoin pour organiser l'intervention des services concernés.

Le Comité Technique Paritaire, réuni le 20 novembre 2014, a émis un avis favorable.

La Commission du Personnel, réunie le 24 novembre 2014, a émis un avis favorable.

DEVELOPPEMENT DURABLE

10/ Convention GRDF compteurs communicants gaz

Il s'agit de l'installation à terme de compteurs gaz « intelligents » chez les clients utilisant cette énergie.

3 objectifs majeurs :

- améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients : facturation de la consommation réelle
- développer la maîtrise de l'énergie : disponibilité des données de consommation plus fréquentes
- optimiser le réseau de distribution : modernisation et performance du réseau de distribution de gaz naturel.

Ces compteurs échangeront deux fois par jour avec des concentrateurs installés sur la commune. La durée de la convention est de 20 ans (durée théorique des compteurs). Il y aura une convention par site concentrateur. En théorie, il devrait y avoir quatre sites. L'impact annoncé par GRDF serait de 2 à 3 € par an et par compteur déclaré.

La convention et les différents documents informatifs figurent en pièces jointes.

Le sujet prévu à l'ordre du conseil municipal du 30 septembre 2014 avait été reporté, faute de convention.

La Commission Développement Durable, réunie le 17 novembre 2014, a émis un avis favorable.

11/ Acquisition d'une bande de terrain pris sur la propriété de la SCI SOFIANE

Il est proposé au conseil municipal d'acheter à la société Sofiane une bande de terrain d'une largeur de 6 mètres et d'environ 110 m² pris sur la parcelle AT n°490, située 8 rue d'Audincourt, au prix de 5000 €. Ce terrain sera réservé, conformément à l'orientation d'aménagement du PLU « Centre-Ville », à la création d'un cheminement doux.

Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la commune.

La Commission Développement Durable, réunie le 17 novembre 2014, a émis un avis favorable.

12/ Location de terrains aux agriculteurs – Avenant 1

M. Philippe VERNEREY, l'un des locataires, a signalé que la parcelle AH 206, située Bas de Chamois, a été oubliée dans son contrat de location. D'une surface de 7 564 m², elle porte la surface totale des terrains loués à M. VERNEREY à 20 456 m². La location des terrains est à titre gratuit. L'avenant n°1 modifie donc le contrat de location avec Monsieur Vernerey. La superficie totale louée aux agriculteurs s'élève à présent à 201 247 m².

La Commission Développement Durable, réunie le 17 novembre 2014, a émis un avis favorable.

PETITE ENFANCE

13/ Intervention d'une psychologue au sein du multi-accueil

Il est proposé de reconduire le contrat permettant à une psychologue d'intervenir au sein de la structure multi-accueil « La Flûte enchantée » dans le processus de relation entre les éducateurs et les enfants accueillis à raison de 4 heures hebdomadaires, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, hormis pendant les périodes de fermeture de la structure.

Les modalités de travail et de rémunération sont réglées par contrat de travail.

Ce sujet n'a pas été présenté en Commission.

PATRIMOINE NATUREL

14/ Assiette et destination des coupes de bois – Exercice 2014-2015

Il vous est proposé :

- d'approuver l'assiette des coupes de bois de l'exercice 2014/2015 pour l'amélioration et la régénération de la forêt communale ;
- de vendre sur pied, et par les soins de l'Office National des Forêts, en futaie affouagère, les arbres susceptibles de fournir des grumes.

L'exploitation du bois d'affouage délivré sur pied ou non façonné sera réalisée par les affouagistes eux-mêmes et, après partage, sous la responsabilité des trois garants de la bonne exploitation des bois.

Vous êtes invités à vous reporter aux tableaux joints à la délibération qui définissent les critères d'exploitation, la situation et la nature des coupes.

La Commission Patrimoine Naturel, réunie le 26 novembre 2014, a émis un avis favorable.

CULTURE

15/ Salon d'Art 2015 – Demande de subvention au Conseil Régional de Franche-Comté

16/ Salon d'Art 2015 – Demande de subvention au Conseil Général du Doubs

17/ Salon d'Art 2015 – Demande de subvention à Pays de Montbéliard Agglomération

Ces 3 points réunis concernent le 35^{ème} Salon d'Art qui se tiendra du 7 au 22 novembre 2015.

Dans le but de maintenir la qualité de ce salon annuel, il est proposé de solliciter une aide financière de 3 000 € au Conseil Régional de Franche-Comté, au Conseil Général du Doubs et à Pays de Montbéliard Agglomération.

La Commission Vie culturelle, réunie le 25 novembre 2014, a émis un avis favorable.

18/ Festival de classique – Concert du 15 février 2015

Dans le cadre de la saison musicale des jeunes concertistes en Franche-Comté, un concert est proposé dimanche 15 février 2015 à 17 heures au Centre Culturel Cyprien Foresti. Ce concert sera donné par Laura SCHMID, Flûtes à bec, et Eriko WAKITA, clavecin, en partenariat avec le Salon de Musique.

Une convention est établie avec Laura SCHMID et le Salon de Musique représenté par Alain BUTTARD, Président.

La rémunération est proposée ainsi :

NOM	MONTANT	MODE DE PAIEMENT
Laura SCHMID	1 100 € net	Règlement sur présentation d'une facture
Le Salon de Musique	150 € TTC 300 € TTC Forfait remboursement du voyage aller-retour Laura SCHMID et Eriko WAKITA	Règlement sur présentation d'une facture Règlement sur présentation d'une facture

La Commission Vie culturelle, réunie le 7 octobre 2014, a émis un avis favorable.

VOIRIE

19/ Demande de subvention au syndicat mixte d'énergies du Doubs (SYDED) – Création d'un réseau d'éclairage public rue de la Lanne

Le Conseil Municipal est informé du projet de création d'un réseau d'éclairage public et la mise en œuvre d'équipements d'éclairage public rue de la Lanne.

Dans le cadre du montage financier du dossier, il est proposé de solliciter l'aide financière du SYDED.

Le plan de financement est le suivant :

- Travaux d'éclairage public : 11 270.90 € HT soit 13 525.08 € TTC
- subvention escomptée du SYDED au taux de 45.60 % du montant hors taxe des travaux : 5 139.53 €
- solde fonds libres : 8 385.55 € TTC

La Commission Voirie, réunie le 27 novembre 2014, a émis un avis favorable.

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

Décisions et arrêtés du Maire – Cf. tableaux joints à la convocation au conseil municipal.

QUESTIONS ORALES

Selon éléments apportés en début de séance.